



Projet de loi PACTE

Les entreprises de la protection des plantes appellent les pouvoirs publics à clarifier leurs ambitions pour l'agriculture et à ne pas fragiliser les acteurs de la transition

Paris, le 18 mars 2019 – L'Assemblée Nationale vient de voter le projet de loi PACTE et a refusé d'abroger l'article 8 bis B visant l'interdiction de production de produits phytopharmaceutiques non approuvés dans l'Union européenne. Malgré quelques ajustements, la France persiste dans sa volonté de sur-réglementation par rapport à l'ensemble des pays membres de l'Union européenne. En fragilisant ainsi les entreprises de la protection des plantes, la France prend le risque de perdre plus de 2 700 emplois directs, sans bénéfice pour l'environnement ou la santé puisque la production serait transférée vers d'autres pays européens. Elle prend également le risque de voir les efforts de recherche et développement délocalisés. Pourtant, ce sont ces entreprises qui fournissent déjà plus de 50% des produits de biocontrôle et peuvent engager des programmes de recherche de solutions innovantes de protection des cultures. Mais, sans vision claire sur une trajectoire de progrès partagée avec l'Union européenne, les entreprises ne sont pas en mesure de lancer des programmes de recherche les engageant sur 15 ans.

« Les pouvoirs publics ont accordé des aménagements bienvenus aux dispositions de la loi EGALIM, notamment en permettant aux entreprises de s'engager dans des conventions de transition. Mais le projet de loi PACTE voté par l'Assemblée Nationale fait peser des incertitudes fortes sur le secteur qui risque de délocaliser une partie de sa production et de ses investissements. Alors que nos entreprises fournissent déjà 50% des solutions de biocontrôle disponibles, la France doit porter au niveau européen une définition du biocontrôle européenne, commune à tous. En faisant cavalier seul, la France déstabilise son tissu industriel d'excellence et prend le risque de se couper de ses capacités d'innovation au service de l'agriculture. » déclare Nicolas Kerfant, président de l'Union des Industries de la Protection des Plantes.

L'ambition agricole de la France doit être clarifiée et partagée avec l'ensemble des pays de l'Union européenne.

Le Gouvernement a pris l'engagement de faire de la France une nation d'excellence pour la réduction de l'usage de pesticides. Mais cet objectif ne fait pas, à lui seul, une politique claire pour l'agriculture. Une telle politique doit être coordonnée à l'échelle européenne pour être pleinement efficace et ne pas placer l'écosystème français à la marge. Par exemple, la France est dotée d'une définition du biocontrôle différente de celle de l'Union européenne. Elle ne dispose pas non plus d'une définition claire de ce qu'est l'agroécologie. De telles approximations ne permettent pas de donner aux entreprises la visibilité nécessaire pour engager des programmes de recherche les engageant sur 15 ans.

Aujourd'hui, les adhérents de l'Union des Industries de la Protection des Plantes (UIPP) fournissent à la fois l'agriculture conventionnelle et biologique et environ 50% des solutions de biocontrôle disponibles. Ce sont ces entreprises qui sont les premières contributrices aux ambitions du Gouvernement.

L'expertise française en matière de protection des cultures est mondialement reconnue dans un contexte de compétition internationale très forte. Or, si une partie de la production de produits de protection de plantes se voit contrainte d'être délocalisée, c'est tout l'écosystème qui est fragilisé. Les trajectoires d'investissement des entreprises pourraient être réorientées vers d'autres pays capables de centraliser l'ensemble des activités de production et de recherche. La France se priverait alors d'une capacité de recherche importante pour développer des solutions alternatives.

Des engagements des entreprises que le Gouvernement doit accompagner.

Conscients de leurs responsabilités, les acteurs industriels ont déjà communiqué des pistes d'engagements auprès du Gouvernement pour accélérer le développement de l'innovation pour protéger les cultures. Ces axes ne pourront être développés que si le Gouvernement définit clairement les contours de la trajectoire et s'il accompagne les conditions nécessaires pour sa mise en œuvre dont la définition européenne du biocontrôle :

- Mobiliser dès 2019 leurs responsables Recherche mondiaux ou européens pour participer à un séminaire de haut niveau organisé par le Gouvernement pour réussir l'objectif de 25% de biocontrôle à l'horizon 2030 (vs 5% actuellement).
- Doubler les investissements en R&D pour les solutions alternatives effectuées en France (biocontrôle, amélioration des plantes, Outils d'Aide à la Décision...) à horizon 2025.
- À horizon 2020, chaque entreprise concernée par l'exportation des produits contenant des substances interdites par l'Union européenne mais autorisées dans les pays de destination, manifeste son intention de bâtir un accord-cadre avec la recherche française et le Gouvernement proposant des solutions alternatives en cohérence avec les objectifs de l'agro-écologie. La finalité est d'accompagner les pays importateurs vers une transition agro-écologique de leurs méthodes de protection des plantes.
- Les filiales françaises des entreprises concernées s'engagent à défendre les intérêts des sites industriels de l'hexagone dans le cadre des plans d'investissements des maisons-mères.

Le Gouvernement doit engager et accompagner cette trajectoire de progrès.

À propos de l'UIPP :

L'Union des Industries de la Protection des Plantes est une association professionnelle regroupant 19 entreprises qui mettent sur le marché et commercialisent des produits phytopharmaceutiques à usage agricole.

Depuis le 31 mai 2012, les engagements de service de l'UIPP sont certifiés par AFNOR Certification selon le référentiel « Quali'OP » spécifique aux organisations professionnelles. Ce référentiel fait reconnaître le savoir-faire et le professionnalisme de l'UIPP et atteste du respect d'engagements de services concrets et mesurables. www.uipp.org

Pour nous suivre sur Twitter : @UIPPorg

Contacts presse

Delphine Guey : 01 41 31 52 05 - 06 08 28 49 12 - dguey@uipp.net

Nahomi Carraud : 06 10 33 60 45 – nahomi.c@tmarkoagency.com